

PROGRAMME DETAILLE :

25/01/19 – SESSION N° 1 – Contexte réglementaire

Cette session est un prérequis aux autres sessions de la formation
SSP « sites et sols pollués ».

Cette session donne aux opérateurs gestionnaires une synthèse du contexte réglementaire qui est indispensable pour gérer efficacement un chantier SSP (dépollution de SITES et SOLS POLLUES).

Une attention particulière sera portée sur les modifications réglementaires récemment adoptées en Wallonie, à savoir ; le Décret Sol, les nouvelles normes « terres » et l'Arrêté relatif à la traçabilité des terres excavées, d'application en 2019.

13h30 – 14h00 : Accueil

14h00 – 17h30 : Contexte réglementaire et modifications récemment adoptées en Wallonie : Décret Sol, nouvelles normes « terres » et Arrêté relatif à la traçabilité des terres excavées, d'application en 2019

Cette session explicitera, à travers un glossaire synthétique, les principales définitions indispensables à connaître pour fixer le cadre de la problématique

Qu'est-ce qu' :

- un sol ou une nappe aquifère polluée,
- une étude de sol,
- une étude de risques,
- un projet d'assainissement,
- un guide de bonnes pratiques,
- un transporteur agréé,
- un certificat de sol.

Les grandes lignes de la réglementation en Wallonie et à Bruxelles, relative aux études de sol, aux travaux d'assainissement, aux transports des terres et autres déchets, à l'obtention d'un certificat de sol seront présentées.

Une attention particulière sera portée sur les modifications réglementaires récemment adoptées en Wallonie, à savoir : le Décret Sol et l'Arrêté relatif à la traçabilité des terres excavées.

Enfin, elle dressera le portrait des principaux interlocuteurs de l'entrepreneur : expert sol, administration, bureau de contrôle éventuel, police de l'environnement, centre de traitement, etc. et définira les responsabilités de chacun.